



Concept

Collaboration avec les Eglises

Table des matières

1.	Résumé	3
2.	Origines de la collaboration avec les Eglises et convictions fondamentales	4
3.	Eglises partenaires	5
	3.1. Europe de l'Est	5
	3.2. Moyen-Orient	5
	3.3. Italie	5
4.	Contexte	6
	4.1. Contexte théologique et ecclésial	6
	4.2. Diaconie	7
	4.3. Contexte politico-social	8
5.	Programme de la collaboration avec les Eglises	9
	5.1. Thèmes prioritaires	9
	5.1.1. Renforcement et inclusion sociale des personnes défavorisées	9
	5.1.2. Renforcement de la vie ecclésiale	10
	5.1.3. Relations suivies entre Eglises partenaires et Eglises en Suisse	11
6.	Thématiques transversales et approches de travail	12
	6.1. Approche participative	12
	6.2. Approche fondée sur les droits humains	12
	6.3. Approche systémique	13
	6.4. Egalité entre les sexes	13
	6.5. Sensibilité aux conflits	13
	6.6. Résilience	13
	6.7. Critiques constructives	13
	6.8. Sécurité dans les zones de conflit	14
	6.9. Travail en réseau et partage du savoir	14
7.	Management	14
	7.1. Structure au sein de l'EPER et sur le terrain	14
	7.2. Instruments de management	14
	7.2.1. Planification, mise en œuvre et pilotage	14
	7.2.2. Controlling	15
	7.3. Financement	15
	7.4. Communication externe	15

Abréviations

EPER	Entraide Protestante Suisse
EERS	Eglise évangélique réformée de Suisse (nouvelle appellation de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse – FEPS – dès 2020)
FMEEC	Fellowship of Middle East Evangelical Churches
NESSL	National Evangelical Synod of Syria and Lebanon
UAECNE	Union of Armenian Evangelical Churches in the Near East

Impressum

Texte : Matthias Herren
Traduction : Nassima Rahmani
Photos : EPER
Graphisme : Toni Bernet

Novembre 2018

1. Résumé

A une époque où les Eglises perdent en importance dans la société, la question de leur rôle se pose avec une acuité croissante. L'Entraide Protestante Suisse (EPER) est persuadée que même si leur influence tend à diminuer, leur contribution sociale demeure intacte et doit s'étendre au-delà des rangs de leurs membres. Dans son programme de collaboration avec les Eglises, elle vise à ce que les Eglises protestantes soient perçues comme des organisations de référence, qui assument leur rôle social de manière ouverte et active.

La collaboration avec les Eglises constitue, avec la coopération au développement et l'aide humanitaire, l'un des trois piliers des activités de l'EPER à l'étranger. Ces trois approches se complètent mutuellement et présentent des synergies qui contribuent à accroître l'efficacité, l'efficacé et la pertinence de l'ensemble du programme de l'EPER dans le monde.

La stratégie de collaboration avec les Eglises prévoit trois objectifs afin de renforcer le rôle des Eglises partenaires dans la société :

- **Renforcement et inclusion sociale des personnes défavorisées :** Les Eglises partenaires gèrent un grand nombre d'institutions diaconales destinées aux personnes exclues de la société et oubliées des pouvoirs publics. Au Moyen-Orient, les Eglises partenaires participent également à une meilleure cohésion entre les communautés religieuses, dans un contexte où ces dernières sont très cloisonnées. L'EPER aide les organisations partenaires dans leurs efforts pour inscrire leurs prestations dans le cadre institutionnel d'un système social public en s'appuyant sur le droit.
- **Renforcement de la vie ecclésiale :** Si les Eglises veulent rester des organisations de référence dans leur société, il faut qu'elles maintiennent une vie paroissiale vivante. Des programmes pour les enfants et les adolescents, une vie paroissiale riche en événements et des programmes de formation de base ou continue y contribuent fortement.
- **Maintien de liens forts entre les Eglises partenaires et les Eglises suisses :** La collaboration avec les Eglises est un geste concret de solidarité au sein de la famille des Eglises protestantes. Elle doit donc aussi encourager au dialogue et aux échanges entre les Eglises partenaires et les Eglises protestantes de Suisse. Cet objectif suppose de créer des partenariats entre paroisses, Eglises cantonales et organisations ecclésiales, d'organiser des voyages sur les sites des projets et de mettre en place des séminaires thématiques.

Conformément au mandat de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS), la collaboration avec les Eglises protestantes et leurs organisations se concentre sur des zones géographiques précises. La majeure partie des Eglises partenaires se trouve en Europe centrale et en Europe de l'Est. Le principal groupe est celui des Eglises protestantes de langue hongroise présentes en Hongrie, en Slovaquie, en Ukraine (Transcarpatie), en Roumanie (Transylvanie) et en Serbie (Voïvodine). En République tchèque, l'EPER travaille avec l'Eglise évangélique des Frères tchèques, tandis que l'Eglise vaudoise en Italie est son seul partenaire en Europe occidentale. Depuis 2018, le mandat de la collaboration avec les Eglises englobe aussi le Moyen-Orient, et des partenariats avec les Eglises protestantes du Liban et de Syrie. Même si les partenariats dans ce domaine relèvent du domaine ecclésial, il est tout aussi important pour l'EPER de discuter des valeurs et du positionnement de chacun et d'y apporter un regard critique.

La collaboration avec les Eglises faisant partie de la division internationale, les principes, approches et directives applicables dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sont les mêmes que pour la coopération au développement. Cela comprend notamment l'approche fondée sur les droits humains, l'égalité des droits entre les sexes et la sensibilité aux conflits.



2. Origines de la collaboration avec les Eglises et convictions fondamentales

La collaboration avec les Eglises constitue, avec la coopération au développement et l'aide humanitaire, l'un des trois piliers des activités de l'EPER à l'étranger. Elle remonte aux débuts de l'EPER, en 1946 : au sortir de la deuxième Guerre mondiale, il s'agissait d'aider à la reconstruction des « Eglises sœurs détruites par la guerre » (d'où le sigle de l'EPER, tiré de son nom d'origine, « Entraide protestante des Eglises en ruine »). Ainsi, l'article 2 des statuts de fondation de l'EPER mentionne l'entraide des Eglises comme premier mandat reçu de l'EERS.

Dans ses projets en Suisse et à l'étranger, l'EPER s'engage pour un monde plus juste et plus humain et pour une vie digne¹. Ce principe est concrétisé dans les projets menés en partenariat avec des Eglises protestantes et leurs organisations. Si l'EPER axe son travail dans ce domaine sur les partenaires des Eglises protestantes, c'est que l'EERS et ses Eglises membres ont une responsabilité spécifique envers les Eglises fortement liées à la Réforme en Suisse et qui ont été imprégnées par ce courant². En particulier Jean Calvin à Genève et Heinrich Bullinger à Zurich ont influencé la formation des Eglises protestantes bien au-delà des frontières suisses. La collaboration avec les Eglises est donc l'expression du lien et de la solidarité qui existent depuis longtemps au sein de la communauté des Eglises protestantes.

Dans ce domaine, l'EPER s'engage pour que les Eglises protestantes soient perçues dans leurs pays respectifs comme des interlocutrices compétentes, ouvertes et qui s'impliquent activement en assumant

¹ Voir Stratégie de l'EPER

² Si la collaboration se limite aux Eglises protestantes, cela n'a rien d'un positionnement contre d'autres confessions. Mais c'est un fait que les Eglises luthériennes, catholiques-romaines, orthodoxes etc. ont généralement tissé des liens et une organisation plus étroits que les Eglises protestantes.

leurs responsabilités dans la société. L'EPER encourage les Eglises partenaires à comprendre l'évangile comme un message libérateur, qui vaut pour tous les êtres humains et oblige à s'engager pour les droits et le bien-être de tout un chacun, en particulier des personnes défavorisées, indépendamment de critères d'identité tels que la religion, le sexe ou l'origine. L'EPER attache une grande importance au fait que les Eglises partenaires se montrent ouvertes à l'égard des autres communautés religieuses et des différents acteurs de la société et qu'elles soient en mesure d'avoir un regard critique sur leurs propres positions au lieu de les tenir pour immuables.

3. Eglises partenaires

Jusqu'en 2017, au vu du contexte historique de la création de l'EPER et de son mandat reçu de l'EERS, les activités dans ce domaine étaient tournées vers les Eglises protestantes européennes³. La priorité géographique est l'Europe de l'Est : les Eglises partenaires se trouvent en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie, en Ukraine (Transcarpatie), en Roumanie (Transylvanie) et en Serbie (Voïvodine). Concernant l'Europe occidentale, la collaboration de l'EPER se limite à l'Eglise vaudoise en Italie, qui est en relation avec plusieurs Eglises et paroisses protestantes suisses.

Depuis 2018, des partenariats avec les Eglises protestantes de Syrie et du Liban sont rattachés au domaine de la collaboration avec les Eglises. Avec la crise au Moyen-Orient, les Eglises protestantes de Syrie et du Liban ont eu besoin d'un soutien qui dépassait les moyens des œuvres missionnaires de l'EERS.

Même si la collaboration avec les Eglises est pensée comme un partenariat sur le long terme, ces liens avec les Eglises partenaires font eux aussi l'objet d'évaluations périodiques et sont adaptés selon l'évolution des besoins.

3.1. Europe de l'Est

La majorité des Eglises partenaires se trouvent en Europe de l'Est, le groupe le plus important étant celui de l'Eglise protestante hongroise. L'Eglise protestante bénéficie d'une reconnaissance officielle en Hongrie. Les partenaires protestants hongrois couvrent des régions situées dans les pays voisins de la Hongrie. Le nombre de protestants de langue hongroise varie d'un pays à l'autre : très représentés en Roumanie transylvanienne, ils le sont un peu moins en Transcarpatie ukrainienne et en Slovaquie et constituent une toute petite minorité en Serbie (région de la Voïvodine). En République tchèque, l'EPER travaille avec l'Eglise évangélique des Frères tchèques. Il s'agit de la plus importante communauté protestante de ce pays ; toutefois, elle évolue dans un environnement très séculier et compte de ce fait comme une Eglise minoritaire.

3.2. Moyen-Orient

En Syrie et au Liban, le protestantisme est arrivé au 19^e siècle. Les Eglises protestantes sont non seulement petites, mais ont également une histoire très récente, en comparaison avec les premières Eglises chrétiennes. Les partenaires de l'EPER dans ces pays sont la « Federation of Middle Eastern Evangelical Churches » (FMEEC), la « National Evangelical Synod of Syria and Lebanon » (NESSL) et la « Union of Armenian Evangelical Churches in the Near East » (UAECNE). Tant NESSL que UAECNE ont des paroisses en Syrie et au Liban. En revanche, NESSL est une Eglise de langue arabe alors que la langue et la culture arméniennes sont prédominantes à UAECNE.

3.3. Italie

Le partenariat avec l'Eglise vaudoise en Italie revêt un statut particulier. Comme l'Eglise vaudoise n'a pas d'œuvre d'entraide active à l'étranger, elle soutient chaque année les projets relevant de la collaboration avec les Eglises avec des montants importants tirés des recettes des subventions étatiques (« otto per mille »). A son tour, l'EPER soutient en Italie des projets diaconaux de l'Eglise vaudoise.

³ Les sociétés missionnaires de l'EERS ont pour rôle d'entretenir les liens de partenariat avec les Eglises d'autres continents.



4. Contexte

4.1. Contexte théologique et ecclésial

Les Eglises partenaires n'ont pas la même visibilité selon les pays. En Hongrie, par exemple, l'Eglise protestante représente plus de 10% de la population, avec en outre des paroisses dans tout le pays. Les autres Eglises partenaires hongroises en Europe de l'Est se situent dans les pays limitrophes, à l'origine des régions qui étaient hongroises jusqu'à la fin de la première Guerre mondiale. Ces Eglises sont non seulement minoritaires en nombre mais se distinguent de surcroît des autres groupes de population par la langue et la culture.

L'Eglise évangélique des Frères tchèques est elle aussi représentée à l'échelle de tout le pays, mais avec moins d'un pourcent de la population.

Dans le paysage religieux italien, où le catholicisme est prédominant, l'Eglise vaudoise est une exception mais remonte à plusieurs siècles. Au Moyen-Orient, les protestants sont une minorité au sein du groupe chrétien, lui-même minoritaire. Ils sont présents presque exclusivement dans les paroisses des grandes villes.

Dans leur position de minorité ecclésiale et linguistique, les Eglises partenaires sont confrontées à des défis supplémentaires avec la diminution du nombre de membres. La migration et l'exode sont des causes parmi d'autres de ce phénomène, tout comme le vieillissement démographique (âge des membres et faible natalité). L'exode pour raisons économiques est un problème auquel sont confrontés tous les pays d'Europe de l'Est. C'est le cas dans une très large mesure en Ukraine, en Slovaquie, en Roumanie et dans certaines régions de Hongrie, surtout dans les campagnes, où la population en âge de travailler a presque disparu. Au Moyen-Orient, l'exode est dû à l'absence de perspectives créée par la guerre et l'insécurité politique.

Avec la baisse du nombre de leurs membres, les Eglises partenaires se voient confrontées à la nécessité d'adapter leurs structures. L'une des solutions, le regroupement de paroisses, soulève toutefois des questions concernant l'efficacité du suivi des paroisses par les pasteurs, mais oblige aussi à se demander où et pour quels groupes de population les Eglises partenaires souhaitent assurer une présence. De nombreuses paroisses ont une histoire qui remonte à plusieurs siècles. Par conséquent, le choix de se retirer d'une paroisse ou d'une région ou d'ouvrir la paroisse à d'autres groupes de population, comme c'est le cas pour les Roms dans les régions rurales de Hongrie et de Slovaquie, est un processus difficile.

Même en situation de minorité, de nombreuses Eglises partenaires ont une influence dans la société bien au-delà des rangs de leurs membres. En Italie et au Moyen-Orient, les Eglises protestantes ont une marge de manœuvre réelle en matière sociale. En effet, en tant que plus petites minorités, elles ne sont pas suspectées de velléités de pouvoir. Elles peuvent donc se permettre de faire des propositions innovantes ou de servir d'intermédiaires entre les différentes communautés religieuses, ce qui est généralement plus difficile pour les Eglises plus grandes. En Europe de l'Est, en particulier dans les régions rurales, les paroisses comptent parmi les rares structures fiables qui se préoccupent du bien-être de la population locale, y compris là où les services publics sont absents par manque de moyens ou d'efficacité – qu'ils aient été supprimés ou qu'ils n'aient même jamais existé.

Sur le plan théologique, les Eglises partenaires d'Europe de l'Est affichent une tendance au conservatisme. Elles accordent beaucoup de valeur aux anciennes confessions, à la seconde Confession helvétique et au Catéchisme de Heidelberg. Aujourd'hui encore, il est évident que les Eglises partenaires ont vécu très isolées pendant les décennies du communisme et que leurs ressources étaient essentiellement tournées vers la survie de leur propre communauté ecclésiale. En conséquence, elles n'ont guère eu la possibilité de se préoccuper des évolutions de la société. Les Eglises partenaires affichent ainsi un fort ancrage dans la tradition, une orientation clairement assumée vers des valeurs sûres et une certaine prudence face à la nouveauté. A travers ce positionnement, les Eglises partenaires d'Europe de l'Est reflètent aussi l'opinion de larges pans de la société dans leurs pays respectifs. Mais d'un autre côté, le climat post-communiste et post-athéiste de leur société les enferme dans un positionnement d'alcôve qu'il leur est difficile de dépasser.

Le danger est que les Eglises partenaires restent repliées sur elles-mêmes. Il existe pourtant d'innombrables exemples où elles dépassent leur positionnement théologique pour s'engager avec conviction pour les minorités et les personnes défavorisées, contribuer à la paix et à la réconciliation entre les peuples et s'engager en toute autonomie sur des questions délicates comme celle de la politique en matière d'asile ou l'inclusion sociale (par exemple avec l'inclusion des communautés roms).

4.2. Diaconie

La tradition protestante des Eglises partenaires est remarquable en ce sens qu'elle se place au service du prochain dans une large mesure, à travers un nombre impressionnant d'institutions diaconales. Les Eglises partenaires ont une conscience aiguë de leur responsabilité sociale et mettent leurs institutions diaconales principalement au service des personnes défavorisées ; elles sont ouvertes à quiconque en a besoin, que ces personnes soient membres de leur Eglise ou pas. Les institutions diaconales confèrent aux Eglises partenaires une reconnaissance et une place importante dans la société.

La plupart des paroisses offrent des services diaconaux classiques, à travers lesquels elles réalisent des activités sociales qui devraient relever des pouvoirs publics. Elles le font souvent implicitement, de manière spontanée. En revanche, la diaconie institutionnelle s'est professionnalisée ces dernières années. Dans chacun des pays concernés, elle est devenue un pilier du système social. Toutefois, elle réussit de manière variable à appliquer l'approche fondée sur les droits humains et à obtenir de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités sur le plan financier. En République tchèque, la diaconie peut financer ses activités en grande partie avec des fonds publics. En Hongrie, l'Etat traite les Eglises comme des partenaires stratégiques pour certaines tâches sociales. Par contre, en Roumanie, les relations avec l'Etat restent très fragiles. Pour ce qui est de l'Ukraine, aucune collaboration avec l'Etat n'a été possible jusqu'à présent. Quelques-unes des Eglises partenaires ont été sélectionnées pour mettre en œuvre des projets de l'Union européenne et des mandats de différents Etats. Cela résulte d'un travail de longue haleine qui consistait à renforcer et à professionnaliser la diaconie.

Les institutions diaconales des Eglises partenaires forment un réseau aux vastes ramifications qui permet les échanges d'expériences aux échelons national et international.

4.3. Contexte politico-social

Après le régime totalitaire et la marginalisation sociale qui en a découlé, les Eglises d'Europe de l'Est ont connu un regain d'influence sur la société et la vie politique avec la chute du Mur et la réunification. Les responsables des Eglises ont conscience de l'importance de se pencher sur la question du rôle de leur institution dans la société, de s'engager pour les personnes défavorisées et de s'impliquer dans les discussions sur le terrain de la politique sociale. Ils recherchent le meilleur moyen de renforcer le vivre ensemble et de redonner des repères aux personnes qui se tournent vers l'Eglise.

Au cours des dernières années, cependant, le mouvement induit par la mutation sociale fait place à une certaine lassitude. A tous les niveaux, le processus d'ouverture politique prend davantage de temps qu'espéré, ralenti par la corruption et le clientélisme. Les écarts économiques entre l'Est et l'Ouest demeurent importants en dépit de l'adhésion de certains pays à l'Union européenne.

Alors que la politique des pays de l'Est s'inspirait de l'Europe occidentale avec la transition, les gouvernements affichent depuis quelques années un autoritarisme croissant avec une tendance ultranationale et conservatrice. Emmenée par la Hongrie, la démocratie dite non libérale gagne du terrain dans les pays d'Europe de l'Est : même si les personnalités politiques sont élues par le peuple, la séparation des pouvoirs et les droits politiques fondamentaux est restreinte. Les divergences en matière de politique migratoire sont l'une des raisons de cette tendance : les pays d'Europe de l'Est voient l'immigration comme un danger pour la sécurité et pour la cohésion de leur société ; en conséquence, ils s'efforcent de cloisonner cette immigration.

Les courants autoritaires et populistes, combinés à des tendances ultranationalistes, ont également un impact sur les Eglises partenaires : non seulement en réduisant leur marge de manœuvre en tant qu'actrices de la société civile, mais aussi en les poussant à se mettre en retrait et à s'autocensurer. Tandis que les Frères tchèques se distancient volontairement de la politique officielle de leur pays, les instances dirigeantes des partenaires de l'Eglise protestante hongroise suivent souvent la position de leur propre gouvernement. Elles se sentent aussi confortées par le discours du gouvernement, qui justifie sa politique par la préservation des valeurs chrétiennes. Au Moyen-Orient, le positionnement des Eglises partenaires en politique sociale est complexe. Pour ces dernières, il ne s'agit pas de savoir quelles sont les valeurs défendues par un gouvernement ou si les autorités respectent les droits humains. Le centre de leurs préoccupations est plutôt la survie en tant que minorité dans une société majoritaire musulmane et si le gouvernement garantit le statut des minorités religieuses. Si tel est le cas, comme dans le régime d'Assad en Syrie, les Eglises partenaires se sentent obligées à une certaine solidarité envers le gouvernement.

Malgré les difficultés dans les rapports de politique sociale, il existe chez toutes les Eglises partenaires une marge de manœuvre au sein de laquelle des groupes ou des personnes peuvent se distancier des positions de leur gouvernement dans une mesure plus ou moins large et endosser le rôle prophétique de leur Eglise. Ainsi, certaines Eglises partenaires d'Europe de l'Est s'engagent pour les réfugiés et vont résolument à la rencontre de la population rom. Enfin, au Moyen-Orient, les Eglises partenaires s'attachent à jeter des ponts entre les différentes communautés religieuses en favorisant les échanges en dépit de la segmentation croissante de la population.



5. Programme de la collaboration avec les Eglises

Le principal objectif de la collaboration avec les Eglises est de consolider les Eglises partenaires et leurs institutions : celles-ci doivent être reconnues en tant qu'organisations de référence dans leur propre pays en manifestant un esprit d'ouverture envers leur société, en s'engageant pour l'inclusion sociale des personnes défavorisées ou marginalisées et en apportant leur contribution à la coexistence pacifique. La collaboration entre l'EPER et les Eglises partenaires s'accompagne d'une réflexion critique sur les valeurs et les positions théologiques et d'une ouverture au dialogue avec d'autres communautés confessionnelles et religieuses. L'EPER s'emploie en outre à favoriser les liens entre Eglises partenaires, paroisses et Eglises suisses. Ces liens qui remontent à plusieurs siècles au sein de la famille des Eglises réformées gardent toute leur pertinence aujourd'hui encore.

La collaboration avec les Eglises constitue, avec la coopération au développement et l'aide humanitaire, l'un des trois piliers des activités de l'EPER à l'étranger. Ces trois approches se complètent mutuellement et présentent des synergies qui contribuent à accroître l'efficacité, l'efficacéité et la pertinence de l'ensemble du programme de l'EPER dans le monde. La collaboration avec les Eglises bénéficie du professionnalisme des autres approches. En même temps, elle autorise un accès à la population et aux décideurs locaux qui est différent de celui rendu possible par l'aide humanitaire et la coopération au développement⁴.

5.1. Thèmes prioritaires

5.1.1. Renforcement et inclusion sociale des personnes défavorisées

L'aide inconditionnelle à son prochain est une préoccupation qui remonte aux débuts du christianisme. Elle fait partie du message de Jésus, dans la parabole du bon Samaritain (Luc 10,29-37) : « chaque fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous les avez

4 Stratégie de la division internationale de l'EPER : cf. document (HIP)

faites » (Matthieu 25,40). Mais la réforme à Zurich est allée plus loin. L'ordonnance sur les pauvres de Zwingli ne prévoyait pas seulement d'aider les déshérités mais aussi de modifier tout le système social de sorte que la pauvreté et la mendicité ne surviennent pas (« keinerlei Armut und Bettelei vorkomme »)⁵. C'est pourquoi la collaboration avec les Eglises s'est donné pour priorités de renforcer les capacités des Eglises partenaires, tant à des fins d'inclusion des personnes défavorisées que dans la défense des droits de ces dernières, et de les aider à institutionnaliser leurs prestations. Un grand nombre d'institutions diaconales gérées par les Eglises partenaires se préoccupent du sort des personnes exclues de la société et oubliées des pouvoirs publics. Grâce à un dense réseau de paroisses, les Eglises partenaires sont présentes sur de nombreux sites et connaissent les besoins des bénéficiaires. Leurs projets sociaux constituent dans bien des lieux un pilier indispensable du système public de prestations sociales.

Au Moyen-Orient, les Eglises partenaires jettent des ponts entre les communautés dans une société très fragmentée sur le plan religieux, encouragent le dialogue et contribuent en cela à la coexistence pacifique.

Les bénéficiaires de l'inclusion sociale⁶ sont les suivants :

- **personnes âgées et nécessitant des soins ambulatoires à domicile ;**
- **minorités et personnes marginalisées (par exemple Roms) :** soutien scolaire, social et professionnel et inclusion dans la société ;
- **personnes en situation de handicap :** encouragement de leurs capacités physiques et cognitives, soutien d'activités professionnelles et inclusion dans la société ;
- **victimes de violence domestique :** consultations, foyers d'accueil et mesures de sensibilisation de la population et des milieux institutionnels à la thématique de la violence domestique ;
- **personnes réfugiées et issues de la migration :** hébergement, consultations et inclusion sociale ;
- **membres de diverses communautés religieuses :** encouragement des relations, dialogue et renforcement des communautés.

L'EPER contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la poursuite des projets. Autant que possible, les organisations partenaires sont encouragées à institutionnaliser leurs prestations et à les intégrer au système social étatique au sens de l'approche fondée sur les droits humains (cf. point 6.2). La collaboration avec les Eglises veille également à ce que ces projets soient financés (ou au moins cofinancés) par l'Etat, ce qui permet de les pérenniser. Enfin, dans le dialogue avec les Eglises partenaires, l'EPER s'engage pour que celles-ci puissent élever leur « voix prophétique » - surtout là où la société civile ne dispose pas de suffisamment d'espace pour s'impliquer.

5.1.2. Renforcement de la vie ecclésiale

Les Eglises partenaires font face à des défis importants dus à la baisse du nombre de leurs membres en raison de la sécularisation, du recul des traditions et de l'émigration. Le maintien d'une vie paroissiale riche est indispensable si les Eglises veulent continuer de jouer un rôle dans leurs sociétés respectives.

Les bénéficiaires d'une vie ecclésiale dynamique sont les suivants :

- **jeunes et enfants :** à travers leurs offres pour la jeunesse, les Eglises partenaires atteignent les générations qui seront les membres actifs de demain ;
- **paroisses :** beaucoup d'entre elles manquent de locaux adaptés à une vie paroissiale riche ; la rénovation et la construction de maisons paroissiales ont pour objectif de donner davantage de dynamisme à la vie paroissiale. Idéalement, cela peut même renforcer les mandats diaconaux. Les constructions paroissiales ne sont donc pas un but en soi, mais visent à consolider et à étoffer les activités paroissiales. L'EPER aide les Eglises à mener une planification stratégique des besoins en infrastructure ;

5 L'ordonnance sur les pauvres, de Zwingli, apporta à Zurich des avancées importantes en politique sociale : dès lors, les Eglises n'étaient plus les seules responsables de l'assistance envers les pauvres et les malades. Parallèlement, avec la suppression des couvents, des fonds importants vinrent alimenter les caisses de l'Etat, ce qui permit l'avènement d'une politique sociale généreuse et exhaustive d'aide aux pauvres <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10447.php>

6 La liste n'est pas exhaustive. Les Eglises ont constamment à cœur d'identifier les groupes de population victimes d'exclusion afin de les inclure dans la société.

- **pasteurs, pasteurs et autres employés ecclésiastiques** : des formations continues les soutiennent dans l'accomplissement de leurs fonctions dans l'Eglise et de relever avec succès les défis liés aux changements dans la société.

Les Eglises partenaires ont de bonnes opportunités d'atteindre des personnes hors de leurs rangs à travers les offres pour la jeunesse et l'aménagement de locaux adaptés. L'EPER s'engage pour que les Eglises partenaires ouvrent leurs activités pour la jeunesse à d'autres confessions et qu'elles s'adressent spécifiquement à des populations discriminées telles que les Roms ou les jeunes en situation de handicap. Le fait d'élargir le public des offres ecclésiastiques revient à placer le sens de la communauté et de l'inclusion au centre des activités. La transmission de contenus ecclésiastiques s'effectue de manière ouverte, et la confession ne doit jamais être un facteur de participation pour les enfants et les jeunes.

Enfin, les locaux des Eglises sont destinés à servir aussi à des organisations ou à des projets sociaux qui ne font pas partie de l'Eglise.

5.1.3. Relations suivies entre Eglises partenaires et Eglises en Suisse

La collaboration avec les Eglises est un signe concret de solidarité au sein de la famille des Eglises protestantes. Elle ne se limite pas au soutien à des projets mais recherche activement le dialogue entre les Eglises partenaires et les Eglises protestantes de Suisse. Cela implique de se référer aux racines communes léguées par l'histoire, de favoriser les discussions autour des enjeux de notre époque et de porter un regard critique sur les valeurs et les positions de l'autre.

Les bénéficiaires des relations entre les Eglises partenaires à l'étranger et les Eglises suisses sont les suivants :

- **EERS** : la collaboration avec les Eglises s'inscrit dans la politique internationale de l'EERS, qui détermine les Eglises partenaires avec lesquelles l'EPER entretient des relations et conduit un travail programmatique ;
- **paroisses suisses et étrangères** : les échanges entre les paroisses suisses et leurs homologues à l'étranger sont pour toutes un enrichissement à plus d'un titre : l'EPER aide les paroisses suisses à trouver une paroisse partenaire adéquate et leur apporte ses conseils pour la construction de bonnes relations ; les paroisses se concentrent sur l'entretien des relations, tandis que l'EPER se charge du travail de projet. Dans la mesure du possible, les partenariats sont encouragés avec des paroisses avec lesquelles l'EPER collabore déjà sur des projets ; de même, la participation des paroisses suisses aux activités des projets est souhaitée ;
- **Eglises cantonales suisses et Eglises partenaires** : tandis que les partenariats entre paroisses se concentrent sur l'échelon local, les Eglises cantonales sont encouragées à nouer des partenariats à leur propre niveau hiérarchique. Ces échanges constituent un besoin pour les Eglises partenaires, en particulier dans le cadre des diverses festivités que l'EERS ne peut souvent pas couvrir par manque de ressources. Du point de vue suisse, ils sont une chance d'entretenir un dialogue vivant au niveau de la direction des Eglises, là où l'EPER, en tant qu'œuvre d'entraide, n'est pas l'interlocutrice la plus appropriée. Enfin, à travers l'entretien de relations au niveau de la direction des Eglises, la collaboration des Eglises peut trouver un meilleur ancrage institutionnel dans le paysage des Eglises suisses ;
- **organisations ecclésiastiques en Suisse et à l'étranger avec des objectifs communs** : les projets des Eglises partenaires et de leurs organisations rejoignent souvent les objectifs des Eglises en Suisse – par exemple l'intégration des réfugiés, les activités liées à la formation ou les projets autour des personnes défavorisées ; l'EPER encourage les échanges d'expériences et organise des visites de projets croisées là où de tels échanges sont pertinents et enrichissants ;
- **donatrices, donateurs et autres intéressés** : l'EPER invite des partenaires de projets à des séminaires et donne ainsi l'opportunité aux donateurs de s'informer directement sur certains aspects du programme de collaboration avec les Eglises. Sur demande, généralement dans le cadre de partenariats entre paroisses, l'EPER peut organiser des voyages de groupes où des paroissiennes et des paroissiens, ou d'autres personnes intéressées peuvent aller sur le terrain visiter les projets, afin de se rendre compte du dynamisme de la vie paroissiale, voir un pays sous un angle plus profond et aller à la rencontre des paroissiennes et paroissiens locaux.



6. Thématiques transversales et approches de travail

La collaboration avec les Eglises faisant partie de la division internationale, elle obéit aux mêmes principes, approches de travail et directives que la coopération au développement et que l'aide humanitaire. Les principaux aspects sont brièvement présentés dans cette section.

6.1. Approche participative

L'EPER développe ses programmes et projets en collaboration avec les Eglises partenaires ou d'autres institutions ecclésiales partenaires. A cet égard, elle veille tout particulièrement à ce que les bénéficiaires et les autres interlocuteurs pertinents soient impliqués dans le processus : les personnes concernées peuvent s'approprier les programmes et les projets, qui acquièrent ainsi un caractère durable.

6.2. Approche fondée sur les droits humains

La pauvreté et les discriminations trouvent généralement leur source dans le fait que les personnes qui en sont victimes sont exclues des structures socio-politiques, culturelles et économiques. Pour accroître le caractère durable des activités d'un projet, les partenaires de la collaboration avec les Eglises s'engagent à garantir que tous les êtres humains aient les mêmes droits et que les personnes défavorisées puissent activement revendiquer et exercer leurs droits. Au sens d'une approche fondée sur les droits humains (human rights-based approach) telle qu'appliquée au sein de l'EPER, les partenaires de la collaboration avec les Eglises recherchent le dialogue avec les acteurs publics et privés et aident ces derniers à prendre leurs responsabilités et à appliquer le principe de l'égalité des droits⁷.

7 Cf. document « Human Rights-based Approach » de l'EPER

6.3. Approche systémique

L'EPER vise à travers ses projets un changement systémique et positif des structures existantes, au-delà de la durée du projet, afin que le plus grand nombre possible de personnes puissent bénéficier d'une amélioration de la situation. Concernant les projets dans le cadre de la collaboration avec les Eglises, les partenaires s'engagent pour que leur travail ait un impact à un niveau supérieur, de sorte que d'autres personnes défavorisées puissent en bénéficier aussi. C'est le cas par exemple si les efforts conduisent à une amélioration du système de soins et de santé ou du système scolaire.

6.4. Egalité entre les sexes

L'EPER s'engage à promouvoir l'égalité de traitement entre toutes les personnes. Les femmes et les hommes sont égaux non seulement au regard de la loi mais doivent aussi être traités en égaux en tant que créatures de Dieu pour ce qui concerne les normes culturelles et religieuses, les valeurs et les traditions. Pour la collaboration avec les Eglises, cela signifie également que les personnes qui participent aux projets tout comme celles qui œuvrent au sein des Eglises partenaires ont les mêmes droits et le même accès aux informations et aux processus de décision⁸.

6.5. Sensibilité aux conflits

Les Eglises et les institutions partenaires de l'EPER opèrent souvent dans un contexte conflictuel sur le plan politique ou social. Etant donné que les projets font intervenir des personnes d'horizons très différents, l'EPER veille dès la phase préparatoire de la collaboration à rendre ses partenaires attentifs aux conflits et à leur propre rôle, à la fois au sein des projets et autour des projets. Il est en effet fondamental que l'intervention des partenaires n'attise pas les conflits et n'en crée pas de nouveaux. En ce sens, l'approche la plus efficace est de concevoir des projets qui soient à même de résoudre ou d'atténuer les conflits.

6.6. Résilience

Les crises et les catastrophes résultent en règle générale de dysfonctionnements sociaux, politiques et économiques. L'expérience montre que les Eglises font figure d'institutions fiables, à l'épreuve de la déliquescence. Dans le cadre de la collaboration avec les Eglises, l'EPER s'efforce d'amener les personnes âgées et malades ou les minorités ethniques, par exemple, à pouvoir gagner en autonomie et à être plus fortes face à l'adversité. En complément des mesures structurelles, une communauté paroissiale peut aussi améliorer sa résilience. Des paroisses et des institutions partenaires plus fortes et plus actives peuvent mieux faire face aux situations de crise ou à un contexte de difficultés chroniques, mais aussi aider plus efficacement les personnes touchées qui ne font pas partie de l'Eglise⁹.

6.7. Critiques constructives

A travers ses programmes dans le cadre de la collaboration avec les Eglises, l'EPER encourage l'esprit d'ouverture des Eglises par rapport à leur environnement et aux grands enjeux de leur société. Les valeurs et les positions sont l'objet de discussions et sont abordées sous un angle critique. L'EPER s'engage pour le dialogue œcuménique et interreligieux et pour la coopération. Il ne lui est pas possible de collaborer avec des partenaires dont l'orientation et les programmes seraient en contradiction avec les valeurs et les convictions fondamentales de l'EPER, notamment ceux qui présentent des tendances nationalistes, un confessionnalisme étroit ou des positions contraires aux droits humains.

L'EPER se concentre sur les critiques constructives dans le cadre de ses activités concrètes dans une optique d'amélioration. Elle laisse aux Eglises et à d'autres institutions le soin de mener les discussions d'ordre théologique et ecclésiologique.

8 Cf. document « Gender Implementation Guidelines » de l'EPER

9 Cf. document « HEKS/EPER Resilience Guidelines »

6.8. Sécurité dans les zones de conflit

La mise en oeuvre des activités dans les zones de conflit exige des mesures supplémentaires afin de ne pas mettre en danger la sécurité des Eglises et des institutions ecclésiastiques partenaires. En principe, les partenaires sont mieux à même d'évaluer le danger et de décider où se situent les limites de l'acceptable. L'EPER protège les partenaires chargés de l'implémentation des projets autant que possible et prend leur sécurité très au sérieux¹⁰.

6.9. Travail en réseau et partage du savoir

L'EPER s'efforce de mettre en réseau les partenaires ecclésiastiques car elle estime que les échanges et la coopération accroissent l'efficacité des activités. A cette fin, des tables rondes existent dans plusieurs pays actifs dans la collaboration avec les Eglises : cela permet d'inviter dans les débats d'autres Eglises ou organisations qui s'engagent dans les projets des partenaires de l'EPER. De même, l'EPER encourage ses Eglises partenaires et leurs institutions ecclésiastiques à renforcer les liens entre elles et à apprendre les unes des autres. A l'échelon international, la collaboration avec les Eglises travaille avec ACT Alliance, Euro-diaconia et le Conseil œcuménique des Eglises.

7. Management

7.1. Structure au sein de l'EPER et sur le terrain

La collaboration avec les Eglises relève de la division internationale. Des chargés de programme rattachés au siège de l'EPER, en Suisse, sont responsables de la collaboration avec les partenaires ecclésiastiques présents dans les différents pays. Ces personnes travaillent directement avec les responsables des projets sur le terrain. Lorsqu'il s'agit de projets d'envergure et d'une certaine complexité, des gestionnaires de programmes et de projets sont employés au niveau local afin de faciliter la coordination des projets et de représenter les valeurs de l'EPER.

7.2. Instruments de management

Développer des projets et les mettre en application est une tâche exigeante. Pour optimiser les résultats, il est important de procéder à des analyses périodiques de la collaboration avec les partenaires, de consigner les succès obtenus et les difficultés rencontrées et d'enrichir les activités ultérieures à partir de ces enseignements. Ce processus relève également de l'obligation de rendre des comptes aux donateurs et aux bénéficiaires.

7.2.1. Planification, mise en œuvre et pilotage

L'EPER s'appuie sur la gestion par cycle de projet, qui s'applique aussi aux domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Ce mode de fonctionnement vise à garantir la qualité au niveau du développement, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du pilotage des projets. Les résultats des activités sont consignés et analysés au moyen de rapports annuels, d'évaluations et d'indicateurs clés. Le but de la gestion par cycle de projet est d'apprendre et de s'améliorer, mais aussi de rendre des comptes aux parties prenantes des projets, aux donateurs, à l'EERS et au public intéressé.

10 Cf. document « HEKS/EPER Security Policy ».

7.2.2. Controlling

Les directives de l'EPER en matière financière et administrative¹¹ garantissent que les projets sont conduits de manière correcte et transparente, sur les plans du contenu et des finances, dans le respect des principes de bonne gouvernance.

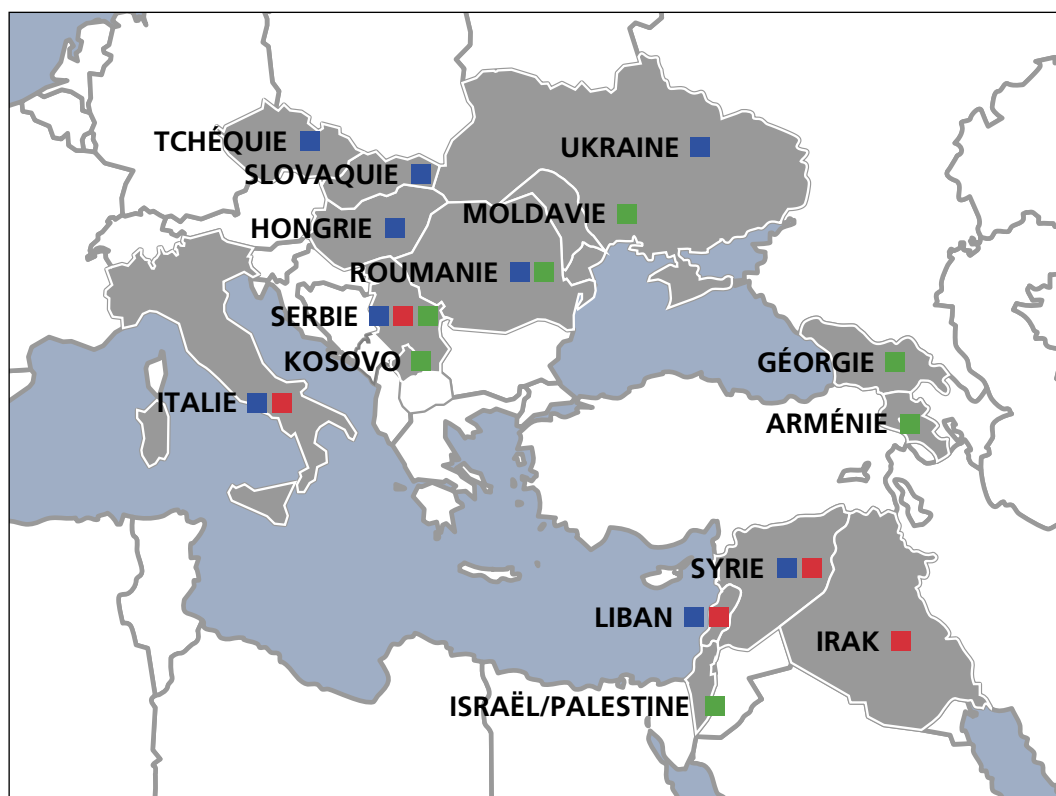
7.3. Financement

Les partenariats avec les Eglises étant le sujet central de ce domaine, le soutien des activités correspondantes provient principalement des paroisses suisses, des Eglises cantonales et de l'EERS. L'Eglise vaudoise en Italie apporte une contribution de taille avec les recettes des subventions étatiques (« otto per mille »). Des fondations contribuent également au financement de projets relevant de la collaboration avec les Eglises.

7.4. Communication externe

La communication dans le contexte ecclésial vise à éveiller activement l'intérêt pour la collaboration avec les Eglises. Ce domaine tire son dynamisme des relations entre les différentes Eglises ; il est financé principalement par les paroisses et les institutions ecclésiales. En tant que composante du mandat général de l'EPER, la collaboration avec les Eglises fait aussi l'objet d'une communication appropriée au grand public et des acteurs importants de la coopération internationale.

11 Cf. document « Field Financial and Administration Guidelines ».



L'EPER en Europe et au Moyen-Orient (état en septembre 2018). En bleu ■ : collaboration avec les Eglises. En vert ■ : coopération au développement. En rouge ■ : aide humanitaire.



ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE

Siège romand

Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne

Tél. 021 613 40 70
info@eper.ch
www.eper.ch
CP 10-1390-5

L'EPER est membre de

actalliance